



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### GESTION DES RAVAGEURS ET DES PESTICIDES

---

#### De quoi s'agit-il?

Les ravageurs comprennent tous les insectes, les maladies, les mauvaises herbes et les rongeurs qui peuvent endommager les cultures en croissance.

La gestion des ravageurs (ou lutte antiparasitaire) fait référence à toutes les méthodes qui peuvent être utilisées pour gérer les ravageurs et leurs impacts. Par exemple, les agriculteurs peuvent recourir à des stratégies combinant des méthodes/outils préventifs et correctifs pour réduire les ravageurs à des niveaux acceptables. Plus précisément, une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) sera basée sur la prise de mesures préventives, la surveillance de la culture ou du site pour déterminer la population du ou des ravageurs, l'évaluation du seuil potentiel de dommages causés par le ou les ravageurs et le choix des actions appropriées, si nécessaire.

Les pesticides sont des produits que les producteurs peuvent employer pour réduire les dommages causés aux cultures par les ravageurs. Il existe trois grandes catégories de pesticides utilisés en production végétale :

- Les herbicides sont utilisés pour supprimer les plantes indésirables.
- Les insecticides sont utilisés pour supprimer les insectes.
- Les fongicides sont utilisés pour supprimer les maladies des plantes.

#### Pourquoi est-ce important?

Les pesticides aident les agriculteurs à protéger leurs cultures contre les dommages causés par les mauvaises herbes, les insectes et les maladies, et permettent de produire une plus grande quantité, une meilleure qualité et une plus grande diversité de cultures sur les terres agricoles existantes. Les pesticides doivent être utilisés correctement afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

#### Pourquoi est-ce dans le Code?

Les pesticides sont réglementés au Canada, depuis leur fabrication, leur importation, leur vente, leur transport, leur stockage et leur utilisation responsable jusqu'à leur application et à leur élimination en toute sécurité. Les autorités tant fédérales que provinciales jouent un rôle dans cette réglementation.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

- L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada (en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* [LPA]) est chargée de l'homologation des produits antiparasitaires destinés à être utilisés, vendus, fabriqués, stockés ou importés au Canada, ainsi que de l'approbation des étiquettes de pesticides. Au Canada, l'étiquette d'un pesticide est un document légal qui doit être respecté. Elle fournit des informations sur la manière dont le produit doit être utilisé et sur les dangers potentiels qu'il présente.
- Les provinces et les territoires administrent des programmes de gestion des pesticides, tels que des programmes de formation, des licences/certifications et des permis pour certaines utilisations de pesticides. En outre, ils peuvent réglementer la vente, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination des pesticides, ainsi que les interventions en cas de déversement ou d'accident.

Certains exportateurs et transformateurs ont renforcé leurs exigences en matière de résidus de pesticides afin d'éviter les problèmes d'accès au marché. Les consommateurs s'attendent à ce que les pesticides soient utilisés correctement et à ce que les producteurs de cultures adoptent des pratiques de gestion saines.

### Contenu

La section Gestion des Ravageurs et des Pesticides couvre les sujets suivants :

1. Lutte antiparasitaire
2. Formation sur les pesticides
3. Utilisation des pesticides
4. Application des pesticides
5. Stockage des pesticides
6. Nettoyage, élimination et recyclage des équipements, des pesticides non utilisés et des contenants vides
7. Tenue de registres

### Résultats et avantages escomptés

Le respect des exigences énumérées dans cette section contribuera aux résultats suivants :

- Évitement de l'atteinte d'une limite maximale de résidus (LMR) sur les cultures récoltées
- Limitation des risques pour la sécurité des applicateurs



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

- Réduction du risque de contamination de l'eau
- Limitation des dommages causés à la faune (y compris les insectes bénéfiques)
- Réduction des impacts sur l'habitat des espèces sauvages

Ces pratiques pourraient profiter aux agriculteurs d'autres manières :

- Optimisation de l'utilisation des pesticides
- Amélioration de la qualité et du rendement de la culture

### Mots clés (voir le glossaire)

Aire protégée; Calibrage; Contenant secondaire; Délai d'attente avant récolte; Délai de sécurité après traitement; Eau de surface; Eau souterraine; Équipement de protection individuelle (EPI); Étiquette; Formation; Groupe chimique; Insectes bénéfiques; Limite maximale de résidus (LMR); Lutte antiparasitaire; Lutte antiparasitaire intégrée (LAI); Niveau de dommage aux cultures; Pesticide; Pesticide homologué; Produit antiparasitaire non chimique; Ravageurs; Résistance des ravageurs; Rotation des cultures; Rinçures; Ruissellement; Seuil économique; Zone tampon



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### LUTTE ANTIPARASITAIRE

La lutte antiparasitaire fait référence aux méthodes et outils préventifs et correctifs utilisés pour réduire les mauvaises herbes, les insectes et les maladies. Plus précisément, une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) comprend des mesures de suppression des ravageurs par des moyens cultureux, mécaniques, biologiques et chimiques, un dépistage régulier des cultures en vue de l'identification des ravageurs, une surveillance visant à déterminer, à gérer et à réduire les risques liés aux ravageurs, ainsi que des outils et stratégies de lutte antiparasitaire, de manière à réduire au minimum les risques globaux pour l'économie, la santé et l'environnement. L'adoption d'une stratégie de LAI peut être un moyen efficace de gérer les ravageurs de manière économique et écologique.

#### ● EXIGENCES

1. **Évaluer avec précision le problème des mauvaises herbes, des maladies et des insectes afin de déterminer les niveaux de dommages aux cultures, l'impact sur les insectes bénéfiques et les seuils économiques d'utilisation des pesticides**
  - **Justification de l'exigence** : Afin de gérer les ravageurs d'une manière économique et écologiquement rationnelle, il importe d'évaluer les niveaux de ravageurs et déterminer les seuils économiques, agronomiques et environnementaux auxquels les ravageurs doivent être contrôlés.
2. **Établir une rotation des cultures qui réduit la pression des maladies et des ravageurs, et l'apparition de ravageurs résistants.**
  - **Justification de l'exigence** : La rotation des cultures consiste à faire pousser différents types de cultures dans le même champ au cours de saisons successives. L'alternance des cultures élimine les plantes hôtes dont l'insecte ou la maladie a besoin pour vivre. La rotation des cultures permet l'utilisation de pesticides (avec différents modes d'action), ce qui contribue à retarder l'apparition de résistances chez les ravageurs.

#### ● PRATIQUES RECOMMANDÉES

- a. Préparer un plan de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) qui comporte différentes facettes, notamment la lutte mécanique, biologique et chimique, la gestion de la résistance des ravageurs, les mesures culturelles, le dépistage au champ et l'utilisation de modèles prédictifs.
- b. Utiliser des semences propres et exemptes d'éléments indésirables afin de limiter le risque de présence de mauvaises herbes et d'autres types de cultures dans le champ.
- c. Utiliser les meilleures ressources agronomiques qui existent pour identifier les maladies, les insectes et les mauvaises herbes, et connaître les seuils d'intervention correspondants.
- d. Réduire au minimum la propagation des ravageurs en nettoyant et en désinfectant le matériel entre les champs ainsi qu'en inspectant et en contrôlant les silos à grains de la ferme.



## **VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION**

- e. Réduire le potentiel de résistance des ravageurs en utilisant des pesticides adaptés aux ravageurs ciblés (et à la dose appropriée), en recourant à des mélanges en réservoir, en utilisant des produits de façon séquentielle et en alternant les modes d'action des pesticides.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### FORMATION SUR LES PESTICIDES

La formation sur les pesticides couvre différents sujets, tels que les règlements fédéraux et provinciaux, la lutte antiparasitaire, l'application, la manipulation sûre, le stockage, l'élimination et la protection de l'environnement. Cette formation est essentielle pour garantir que tous les applicateurs et les employés de la ferme savent comment manipuler et utiliser les pesticides en toute sécurité.

#### ● EXIGENCES

### 3. Lorsque la loi l'exige, veiller à ce que tous les applicateurs de pesticides reçoivent une formation appropriée et disposent d'une certification ou d'une licence.

- **Justification de l'exigence** : Dans certaines provinces, les applicateurs de pesticides (y compris les propriétaires exploitants) doivent avoir une licence pour utiliser et appliquer des pesticides. Pour obtenir une licence, il faut généralement suivre une formation (sur le site ou à l'extérieur du site) sur les pesticides<sup>1</sup>.

#### ● PRATIQUES RECOMMANDÉES

- f. Fournir une formation appropriée à ceux qui manipulent les pesticides à la ferme et informer tous les résidents/employés/visiteurs de la ferme des exigences relatives au délai avant le retour dans les zones traitées.
- g. Rechercher une formation permanente ou continue pour augmenter le niveau de connaissance de la ou des fonctions professionnelles pertinentes.

---

<sup>1</sup> Exemples de réglementations applicables :

- En Ontario, les applicateurs de pesticides, y compris les propriétaires-exploitants doivent être formés et les agriculteurs commerciaux doivent suivre une formation sur l'utilisation sécuritaire des pesticides pour devenir des agriculteurs certifiés et utiliser des pesticides de catégorie 2 ou 3 dans leur exploitation. Les aides agricoles doivent suivre la formation sur l'utilisation sécuritaire des pesticides ou assister à une séance de formation à la ferme présentée par un instructeur qualifié. Les agriculteurs certifiés n'ont pas besoin d'une certification pour utiliser des pesticides de catégorie 4, 5, 6 ou 7. Depuis le 31 août 2016, une certification en LAI (cours sur le maïs et le soya) pour les pesticides de catégorie 12 est obligatoire en Ontario.
- À l'Île du Prince-Édouard, un individu ou une entreprise qui souhaite appliquer un pesticide de classe commerciale doit obtenir un certificat d'applicateur de pesticide. Pour obtenir un certificat d'applicateur de pesticides (délivré par le Département de l'Environnement, l'Eau et les Changements climatiques), il faut avoir 18 ans et plus, et réussir un examen écrit. Le ministère de l'Agriculture et des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard offre des séances de formation aux personnes qui souhaitent obtenir une certification pour utiliser des pesticides agricoles.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### UTILISATION DES PESTICIDES

Les pesticides sont utilisés dans la production agricole pour prévenir ou supprimer les insectes ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes qui pourraient entraîner des pertes de rendement et de qualité des produits. Afin de garantir une manipulation sûre et de répondre aux exigences du marché, les pesticides doivent être utilisés correctement et gérés conformément aux étiquettes des produits, aux règlements et aux normes d'exportation.

#### ● EXIGENCES

4. **N'appliquer que des pesticides homologués au Canada, en respectant les exigences figurant sur les étiquettes (par exemple, doses d'application, stades des cultures, délais d'attente avant récolte et délais de sécurité après traitement).**
  - **Justification de l'exigence :** L'étiquette du pesticide fournit des informations sur la ou les matières actives qu'il contient, les cultures et les ravageurs pour lesquels il peut être utilisé, les doses autorisées, la manière de l'appliquer, les restrictions (délais de sécurité après traitement, délais d'attente avant récolte) et les exigences de sécurité (zones tampons, dangers environnementaux, informations toxicologiques, équipement de protection individuelle, considérations environnementales, précautions). L'étiquette du pesticide est un document légal qui doit être respecté. Personne n'est autorisé à appliquer et à utiliser un pesticide d'une manière non conforme aux instructions ou aux limitations spécifiées sur l'étiquette<sup>2</sup>.
5. **Ne jamais utiliser de pesticides non homologués ou dont l'homologation a été révoquée.**
  - **Justification de l'exigence :** Au Canada, l'homologation d'un pesticide est un processus qui comprend des tests approfondis et l'examen de données afin de garantir que le produit ne présente pas de risque pour la santé humaine et l'environnement. L'utilisation de pesticides non homologués ou dont l'homologation a été révoquée n'est pas autorisée au Canada<sup>3</sup>.
6. **Alterner les groupes chimiques et les modes d'action pour prévenir et retarder l'apparition de résistances chez les ravageurs, conformément à l'étiquette du produit et aux conseils agronomiques.**
  - **Justification de l'exigence :** La résistance des ravageurs est une situation où ces derniers deviennent capables de résister à un ou des pesticides (modification de la sensibilité d'une population de ravageurs à un pesticide), situation qui entraîne une mauvaise suppression du ravageur à la suite d'une application du ou des pesticides concernés. L'utilisation inadéquate des pesticides peut entraîner une pression de sélection et l'apparition d'une résistance à un pesticide. La résistance des ravageurs est coûteuse pour l'exploitation agricole, car la suppression de ceux-ci

---

<sup>2</sup> Au Canada, l'étiquette d'un pesticide est un document légal qui doit être respecté. Le *Règlement sur les produits antiparasitaires* (Canada), C.R.C., ch. 1253, par. 45 (1), précise qu'il est interdit d'utiliser un produit antiparasitaire d'une manière qui ne correspond pas au mode d'emploi, ni aux limitations figurant sur l'étiquette.

<sup>3</sup> La *Loi sur les produits antiparasitaires*, par. 6 (1), stipule qu'« il est interdit de fabriquer, de posséder, de manipuler, de stocker, de transporter, d'importer, de distribuer ou d'utiliser un produit antiparasitaire non homologué ». Cette loi précise également qu'il est obligatoire de suivre toutes les instructions et limitations figurant sur l'étiquette du produit antiparasitaire.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

devient plus difficile. La rotation des groupes chimiques et des modes d'action peut empêcher ou ralentir l'accumulation d'individus résistants dans les populations de ravageurs, de manière à préserver l'efficacité des pesticides existants<sup>4</sup>.

### 7. Connaître et respecter les exigences des acheteurs de grains des marchés intérieur et extérieur en ce qui concerne l'utilisation des pesticides.

- **Justification de l'exigence :** Santé Canada est chargé de fixer des tolérances fondées sur la science pour les résidus de pesticides (appelées limites maximales de résidus – LMR) dans les grains vendus pour utilisation au Canada<sup>5</sup>. De même, les pays qui importent des grains canadiens fixent leurs propres LMR, ce qui fait que certaines d'entre elles diffèrent selon les marchés. Les expéditions qui ne respectent pas les LMR du pays importateur peuvent être rejetées, ce qui entraîne une perte de revenus et nuit à la réputation du Canada en matière d'uniformité et de qualité.

#### ● PRATIQUES RECOMMANDÉES

- h. Recourir aux meilleurs conseils et ressources agronomiques qui existent pour déterminer quand et comment utiliser les pesticides.
- i. Suivre le programme *Keep It Clean!* pour obtenir des informations sur les exigences particulières du marché.
- j. Envisager l'utilisation de produits antiparasitaires non chimiques appropriés.

---

<sup>4</sup> L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a élaboré la « Directive d'homologation DIR2013-04, Étiquetage en vue de la gestion de la résistance aux pesticides, compte tenu du site ou du mode d'action » afin de fournir un mode d'affichage uniformisé concernant les symboles d'identification des groupes inscrits sur les étiquettes des préparations commerciales. Ce document présente aussi des lignes directrices traitant des stratégies de gestion de la résistance qui figureront sur le mode d'emploi de l'étiquette des produits (la participation au programme est facultative).

<sup>5</sup> Au Canada, les LMR sont régies par la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA).





## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### APPLICATION DES PESTICIDES

La méthode d'application fait référence à la manière dont les pesticides sont appliqués en vue de supprimer les ravageurs. Différentes méthodes peuvent être utilisées pour appliquer les pesticides. Le choix d'une méthode dépend de plusieurs facteurs, tels que la culture, le ravageur ciblé et son stade de vie, les caractéristiques du site, l'équipement, les propriétés du pesticide, les exigences de l'étiquette et les conditions météorologiques. Ne pas choisir la bonne méthode d'application des pesticides ou utiliser le mauvais équipement peut nuire aux espèces non ciblées, aux employés et aux voisins, et contaminer les zones non ciblées (cours d'eau, autres cultures, etc.). De plus, cela peut ne pas s'avérer efficace pour supprimer le ravageur.

#### ● EXIGENCES

8. **Protéger les zones non ciblées (par exemple, plans d'eau, sources d'eau, autres cultures et aires protégées) au-delà de la limite du champ en utilisant des zones tampons conformes à l'étiquette du produit et aux exigences légales.**
  - **Justification de l'exigence :** Lors d'une application au champ, la zone tampon est la distance minimale requise entre la zone d'application des pesticides et les zones non ciblées afin d'éviter la contamination par les pesticides et leur impact sur les écosystèmes. L'utilisation de zones tampons appropriées peut contribuer à réduire le risque de contamination des eaux de surface par la dérive de pulvérisation ou le ruissellement des eaux. Les zones tampons indiquées sur les étiquettes des pesticides doivent être respectées.
9. **Respecter les restrictions indiquées sur l'étiquette du produit concernant les conditions météorologiques, notamment le vent, les précipitations et la température de l'air.**
  - **Justification de l'exigence :** Les conditions météorologiques, telles que le vent, les précipitations et la température de l'air, influencent l'efficacité des applications par pulvérisation et le potentiel de perte par ruissellement et dérive. Les étiquettes des pesticides donnent des spécifications sur les conditions météorologiques optimales, le temps de séchage, la vitesse d'absorption et le temps de rétention<sup>6</sup>.
10. **Calibrer le matériel d'application des pesticides conformément aux spécifications du fabricant et au moins une fois par saison.**
  - **Justification de l'exigence :** Le calibrage est le processus qui consiste à mesurer et à ajuster la quantité de pesticide que l'équipement appliquera sur une zone cible. L'application d'une quantité trop faible de pesticide peut entraîner l'inefficacité de la lutte contre les ravageurs, tandis qu'une quantité trop importante peut se traduire par une augmentation des coûts, des dommages à la culture et un risque accru de contamination des eaux souterraines et de l'environnement.

---

<sup>6</sup> Au Canada, l'étiquette d'un pesticide est un document légal qui doit être respecté. Le *Règlement sur les produits antiparasitaires* (Canada), C.R.C., ch. 1253, par. 45 (1), précise qu'il est interdit d'utiliser un produit antiparasitaire d'une manière qui ne correspond pas au mode d'emploi, ni aux limitations figurant sur l'étiquette.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### 11. Ne pas remplir le pulvérisateur à proximité d'un puits ou d'un cours d'eau, quel qu'il soit.

- **Justification de l'exigence** : Des déversements peuvent se produire lors du mélange des pesticides ou du remplissage de l'équipement de pulvérisation, ce qui peut entraîner une contamination de l'eau. Pour éviter la contamination, plusieurs juridictions imposent aux agriculteurs de procéder au mélange et au chargement des pesticides à l'écart des puits et des cours d'eau<sup>7</sup>.

### 12. Respecter les exigences en matière de délai de sécurité après traitement (ou délai de sécurité) spécifiées sur l'étiquette (durée et EPI) pour les cultures sur lesquelles des pesticides ont été appliqués.

- **Justification de l'exigence** : Les agriculteurs et leurs employés peuvent être exposés aux pesticides s'ils pénètrent dans une zone traitée trop tôt après l'application des pesticides. Le délai de sécurité (DS) après traitement est le « délai après la fin d'une application de pesticide pendant lequel l'entrée dans la zone traitée est restreinte »<sup>8</sup>. Les DS sont spécifiés sur la plupart des étiquettes de pesticides. Le respect des directives relatives aux DS est une obligation légale et participe à la sécurité des pesticides. Si les agriculteurs ou leurs employés doivent pénétrer dans une zone traitée avant la fin du délai de sécurité, ils sont tenus de porter un EPI.

### 13. Respecter les délais d'attente avant récolte spécifiés sur l'étiquette pour les cultures sur lesquelles des pesticides ont été appliqués.

- **Justification de l'exigence** : Le délai d'attente avant récolte (DAAR) fournit aux producteurs les informations nécessaires pour garantir que les résidus présents dans les produits traités ne dépassent pas la limite maximale de résidus (LMR). Le DAAR est indiqué sur l'étiquette du pesticide. Le respect d'un DAAR est une obligation légale.

### 14. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) applicable pour assurer la sécurité de l'opérateur et des autres personnes présentes lors de la manipulation, du transport et de l'application des pesticides, sur la base des recommandations du fabricant.

- **Justification de l'exigence** : L'étiquette d'un pesticide indique l'équipement de protection individuelle (EPI) minimal qu'une personne doit porter lorsqu'elle manipule le produit ou lorsqu'elle retourne dans les zones traitées. Au Canada, le port des EPI est régi par la législation sur la santé et la sécurité au travail. Les agriculteurs doivent s'assurer que les employés qui sont exposés aux pesticides lors des activités de mélange, de chargement, d'application ou de nettoyage, ou lors d'un retour précoce dans les zones traitées, utilisent des EPI.

<sup>7</sup> Par exemple, en Alberta, en vertu de l'Environmental Code of Practice for Pesticides (Code de pratique environnementale pour les pesticides), un applicateur ne doit pas situer les sites de mélange et de chargement de pesticides en plein air à moins de 30 mètres horizontaux d'un plan d'eau ouvert, sauf si des exigences spécifiques sont respectées.

<sup>8</sup> Gouvernement de la Colombie-Britannique. Pesticides Re-entry Intervals. [www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/animals-and-crops/plant-health/pesticides-agriculture/pesticide-safety/re-entry-intervals](http://www2.gov.bc.ca/gov/content/industry/agriculture-seafood/animals-and-crops/plant-health/pesticides-agriculture/pesticide-safety/re-entry-intervals).



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

- **PRATIQUES RECOMMANDÉES**

- k. Adopter des méthodes d'application adaptées à la culture, au ravageur cible et à son stade de vie, aux caractéristiques du site, à l'équipement de même qu'aux propriétés du pesticide et qui sont conformes aux exigences de l'étiquette.
- l. Adopter du matériel d'application des pesticides (par exemple, buses de réduction de la dérive) et des pratiques de gestion (par exemple, modifications apportées au matériel) qui augmentent l'efficacité des pesticides et réduisent le risque de dérive des pesticides vers des zones non ciblées.
- m. Utiliser un système d'approvisionnement en eau conçu pour empêcher le refoulement des pesticides vers la source d'eau.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### STOCKAGE DES PESTICIDES

Le stockage des pesticides fait référence aux conditions (température, humidité, etc.) dans lesquelles les pesticides sont stockés, ainsi qu'au bâtiment et à l'endroit où ils sont conservés. Un stockage approprié des pesticides protège la santé humaine et animale et réduit les risques de déversements.

#### ● EXIGENCES

##### 15. Stocker les pesticides dans leur contenant d'origine, avec les étiquettes d'origine apposées.

- **Justification de l'exigence** : Les pesticides sont mieux stockés dans leurs contenants d'origine, car ceux-ci sont conçus pour protéger le produit. Ils sont fabriqués dans des matériaux qui résistent aux produits chimiques contenus dans le produit et sont dotés d'un couvercle/bouchon approprié pour protéger les enfants et les animaux domestiques. Ils doivent être stockés avec leurs étiquettes d'origine, qui contiennent les instructions concernant l'application et l'élimination, les noms des ingrédients et les informations d'urgence. Par ailleurs, les contenants et les étiquettes d'origine permettent d'éviter le risque de mauvaise utilisation des produits. Le stockage des pesticides dans les contenants d'origine avec l'étiquetage d'origine est obligatoire dans la plupart des provinces<sup>9</sup>.

##### 16. Stocker les pesticides dans une zone désignée à l'intérieur d'une construction séparée de tout grain et aliment pour animaux.

- **Justification de l'exigence** : Les pesticides doivent être stockés à l'écart des engrais, des aliments pour humains et pour animaux, des réserves d'eau potable, des fournitures vétérinaires, des semences et des équipements de protection individuelle, afin d'éviter toute contamination. Le Code national de construction des bâtiments agricoles du Canada précise que tous les produits chimiques agricoles doivent être stockés dans une installation spécialement prévue à cet effet. Des règlements provinciaux sont également en vigueur pour garantir que les pesticides sont stockés de manière à ne pas entrer en contact avec les aliments pour animaux ni les grains<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Exemples de réglementations applicables :

- En Alberta, le *Pesticide Sales, Handling, Use and Application Regulation* (Règlement sur la vente, la manutention, l'utilisation et l'épandage des pesticides) stipule que « personne ne doit utiliser un pesticide, ou un récipient utilisé pour contenir un pesticide, d'une manière, à un moment ou à un endroit qui cause ou est susceptible de causer un effet néfaste ».
- En Colombie-Britannique, en vertu de l'*Integrated Pest Management Act* (Loi sur la lutte antiparasitaire intégrée), un pesticide doit être conservé, manipulé, stocké ou transporté : a) dans le contenant dans lequel il a été initialement emballé et avec l'étiquette initialement apposée par le fabricant, ou b) dans un contenant conçu pour contenir le pesticide et étiqueté conformément au paragraphe (2).

<sup>10</sup> Par exemple, le Règlement de l'Ontario 63/09, pris en application la *Loi sur les pesticides*, fournit des détails sur les exigences en matière de manipulation et d'entreposage applicables aux installations d'entreposage de pesticides. Il précise que tous les pesticides classés doivent être entreposés de manière à ce qu'ils n'aient aucun contact avec des aliments ou des boissons destinés à la consommation humaine ou animale.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### 17. Utiliser les contenants de pesticides uniquement pour les pesticides et conformément aux spécifications du fabricant.

- **Justification de l'exigence** : Un contenant de pesticide vide peut contenir des résidus de pesticides et ne doit donc jamais être utilisé pour transporter ou stocker d'autres produits.

#### ● PRATIQUES RECOMMANDÉES

- n. Stocker les pesticides dans une zone indépendante afin de faciliter le nettoyage et de confiner les déversements.
- o. Veiller à ce que tous les contenants secondaires soient correctement étiquetés (contenu et date).
- p. Stocker les pesticides dans un bâtiment séparé et fermé à clé, prévu à cet effet.
- q. Prévoir un équipement de protection individuelle (EPI) et une trousse de nettoyage en cas de déversement (balai, pelle, etc.).
- r. Préparer des procédures d'urgence et s'assurer que tous les employés comprennent ce qu'il faut faire en cas de déversement.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### NETTOYAGE, ÉLIMINATION ET RECYCLAGE DES ÉQUIPEMENTS, DES PESTICIDES NON UTILISÉS ET DES CONTENANTS VIDES

Le matériel d'application des pesticides (par exemple, les pulvérisateurs) doit être nettoyé pour éviter la contamination croisée des pesticides et pour rester en bon état. En outre, les pesticides excédentaires, les pesticides non utilisés et les contenants vides doivent être éliminés de manière appropriée afin de prévenir les accidents et d'éviter toute exposition inutile des personnes, des animaux et de l'environnement.

#### ● EXIGENCES

**18. Rincer trois fois les contenants de pesticides et le matériel d'application de pesticides, dans une zone désignée, loin d'un puits, d'un cours d'eau, d'une zone écologiquement fragile, de grains et d'aliments pour animaux.**

- **Justification de l'exigence :** Pour éviter toute contamination, les contenants de pesticides doivent être nettoyés à une distance sûre des aliments pour animaux et des grains.

**19. Éliminer les rinçures (eaux de rinçage) des pesticides conformément aux exigences de l'étiquette et aux meilleures pratiques de gestion.**

- **Justification de l'exigence :** Bien que les rinçures soient généralement un mélange très dilué de pesticides, certains pesticides peuvent être très dommageables pour l'environnement, en particulier pour la vie aquatique, même à de très faibles concentrations. Les rinçures ne doivent pas être éliminées à un endroit où elles peuvent endommager la végétation vulnérable ou s'écouler dans les cours d'eau.

**20. Dans la mesure du possible, recycler les contenants de pesticides en les retournant à un détaillant agricole ou en les envoyant à un site de collecte désigné.**

- **Justification de l'exigence :** Les contenants de pesticides vides peuvent être dangereux, en raison des résidus de pesticides qu'ils contiennent. Certaines provinces exigent que les contenants correctement rincés soient envoyés à un site désigné pour l'élimination des contenants de pesticides, en vue de leur recyclage, afin de résoudre les problèmes d'élimination. Selon les déclarations figurant sur les étiquettes des pesticides, les contenants de pesticides applicables doivent être correctement rincés et envoyés à un site désigné pour leur collecte<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Au Manitoba, le Règlement sur les pesticides fixe les exigences relatives à l'élimination des contenants de pesticides. Selon l'article 3, les applicateurs de pesticides qui utilisent des pesticides aux termes d'un permis provincial d'utilisation de pesticides doivent déposer les contenants, une fois rincés efficacement et percés, au point local de collecte des contenants de pesticides ou aux dépotoirs désignés par la municipalité. En outre, le Règlement sur les déchets dangereux, pris en application de la *Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses*, énonce les exigences applicables à la production, au transport, au stockage, aux contenants et à l'élimination des déchets dangereux, y compris les déchets de pesticides.



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### 21. Nettoyer les déversements et éliminer les restes de semences traitées conformément à la réglementation applicable.

- **Justification de l'exigence** : Des précautions doivent être prises pour éviter les déversements lors de la manipulation. En cas de déversement, les semences traitées doivent être collectées immédiatement et le produit déversé doit être éliminé de manière appropriée, conformément à l'étiquette du pesticide et/ou à l'étiquette des semences, afin d'éviter toute exposition des êtres humains, des animaux ou de l'environnement<sup>12</sup>.

#### ● PRATIQUES RECOMMANDÉES

- s. Suivre les recommandations d'AgriRECUP pour obtenir des informations sur le recyclage des contenants vides.
- t. Stocker correctement les pesticides excédentaires et périmés, et attendre une collecte de pesticides, comme celles organisées par AgriRECUP.
- u. Si possible, retourner les pesticides non utilisés, dans leur emballage d'origine, au vendeur auprès duquel ils ont été achetés.

---

<sup>12</sup> Source : [www.seed-treatment-guide.com/wp-content/uploads/2013/03/Guide-to-Seed-Treatment-Stewardship.pdf](http://www.seed-treatment-guide.com/wp-content/uploads/2013/03/Guide-to-Seed-Treatment-Stewardship.pdf).



## VERSION PROVISOIRE AUX FINS DE CONSULTATION

### TENUE DE REGISTRES

La tenue de registres sur l'utilisation des pesticides est utile pour améliorer les décisions en matière de lutte antiparasitaire.

- EXIGENCES

- 22. **Conserver un registre de tous les achats et applications de pesticides pendant 5 ans.**

- **Justification de l'exigence** : Les registres sur l'application des pesticides documentent l'utilisation professionnelle et légale, la sécurité, le soin et les précautions prises lors de l'application. Certaines provinces exigent des agriculteurs qu'ils conservent des registres pour les pesticides à usage restreint ou pour toutes les applications de pesticides, généralement pendant une période de 5 ans.<sup>13</sup>

- PRATIQUES RECOMMANDÉES

---

---

<sup>13</sup> Par exemple, en Alberta, en vertu de l'*Environmental Protection and Enhancement Act* (Loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement), le titulaire d'un permis de service d'application de pesticides qui reçoit des registres et l'applicateur qui établit les registres visés à l'article 11 (1) doivent conserver ces registres pendant une période d'au moins 5 ans à compter de la date d'application du pesticide auquel le registre fait référence.